

CENTRE PROTESTANT DE VACANCES

PROJET ASSOCIATIF

Le Centre Protestant de Vacances a pour **but l'organisation de camps de vacances pour enfants et adolescents**, afin d'offrir à ceux-ci la possibilité de découvrir d'autres horizons, de nouveaux lieux, d'autres personnes ainsi que des activités variées novatrices.

Dans chacune de ses activités et dans la vie au sein de l'association, le CPV se donne pour mission de :

- favoriser le **développement de la personne** et son sens de la responsabilité ;
- permettre à chaque individu de **trouver son mode d'expression** ;
- encourager une **confrontation d'idées et d'expériences**.

L'association met tout en œuvre pour que les camps se déroulent dans un cadre convivial.

ORGANISATION

Projets

L'organisation du CPV repose sur trois projets : le projet associatif, le projet éducatif et le projet pédagogique.

Le **projet associatif** définit les grandes lignes politiques et organisationnelles du CPV. Il est un texte de référence pour la mise en place des activités de l'association et est validé par l'Assemblée Générale. Une commission avec un représentant du comité, un représentant des permanents et un représentant des moniteurs est chargée de veiller au respect du projet associatif et de faire des propositions d'adaptation si nécessaire.

Le **projet éducatif** contient, en termes concrets, les idées générales et l'esprit dans lequel l'association souhaite voir les camps se réaliser. Il est rédigé par les permanents de l'association qui en sont les garants et est validé par le comité. Le projet éducatif est subordonné au projet associatif.

Le **projet pédagogique** définit, en accord avec le projet éducatif, les conditions générales du déroulement du séjour en tenant compte des spécificités des lieux, de l'âge des participants, du type d'activité et de l'expérience de l'équipe des moniteurs. Il est propre à chaque camp, est réalisé par le responsable du camp et les moniteurs qui en sont solidairement responsables.

Personnes

Pour préparer et réaliser les camps du CPV, de nombreuses personnes interviennent de manière bénévole ou salariée.

Les professionnels du CPV, communément appelés **les permanents**, travaillent au CPV toute l'année. Leur mission est de tout faire pour soutenir la mise en place des camps de vacances tant au niveau pédagogique qu'administratif et logistique. Ils appliquent les décisions prises par le comité. Ils sont en relation avec les moniteurs et les parents.

C'est également grâce **aux moniteurs** que le CPV peut fonctionner et continuer d'offrir une palette de projets sans cesse renouvelés et variés. Durant les camps les moniteurs encadrent les participants et ont, même s'il perçoivent une petite indemnité, le statut de

bénévole. Une fois un camp effectué, chaque moniteur devient membre de l'association pendant deux ans et est convoqué à l'Assemblée Générale.

Le Comité est composé d'une douzaine de personnes bénévoles. Il a comme mandat de veiller au bon fonctionnement de l'association et d'en définir les orientations générales. Il est élu tous les deux ans par l'Assemblée Générale et est composé de quelques anciens moniteurs, de parents, un représentant du Centre Social Protestant et d'autres personnes qui donnent de leur temps. Le comité se réunit environ une fois par mois.

L'Assemblée Générale a lieu une fois par année et est l'organe suprême de l'association. Tous les membres du CPV sont invités à y prendre part. Lors de l'Assemblée Générale les différents rapports d'activités sont présentés et soumis à approbation.

Matériel

Le CPV possède le matériel nécessaire pour l'organisation des camps. L'association est propriétaire d'une maison à la Vallée de Joux, au bord du lac, ainsi que de quelques véhicules et des moyens informatiques requis.

Les ressources financières de l'association proviennent des subventions cantonales et communales, du Centre Social Protestant, de dons, de legs, des cotisations des membres, de la vente des camps et de toutes autres contributions.

ACTIVITES

Le respect d'autrui, la collectivité, le partage et la tolérance sont des valeurs fondamentales qu'il est important de transmettre, par opposition à la destruction, la consommation et la violence physique ou verbale. C'est ce que le CPV souhaite atteindre en organisant ses camps.

Camps

Les camps organisés par le CPV s'adressent à tous les enfants et adolescents qu'ils soient de cantons suisses ou de pays étrangers. Dans la mesure du possible le CPV accepte toutes les inscriptions, **sans discrimination culturelle, religieuse, sociale ou économique**. Il veille également au respect des différences de chacun. De surcroît, l'association s'engage à proposer des prix de camps abordables, tout en assurant la pérennité financière du CPV. La collaboration avec d'autres organismes permet de proposer des réductions pour les familles à faible revenu.

Les **activités proposées** dans les camps se doivent d'être variées, attractives et actuelles, tout en répondant aux besoins, désirs et capacités des participants. Ces activités se déroulent conformément aux valeurs du CPV, notamment en évitant les pièges de la simple consommation. C'est dans cet esprit que le CPV propose aux participants de prendre part à certaines décisions pendant les camps, et ainsi de s'intégrer plus activement à la vie de groupe. L'organisation d'une vie collective doit permettre aux participants de développer leur autonomie, leur sens des responsabilités et leur capacité à vivre à plusieurs.

Le CPV s'engage à offrir aux participants un cadre convivial et sécurisant, en mettant l'accent sur une bonne qualité de vie, notamment dans les domaines de l'alimentation, de la santé, de l'hygiène et du rythme de vie.

Le CPV reconnaît la différence d'expériences et de parcours propres à chacun, tant au niveau des moniteurs que des participants, et la considère comme une richesse.

L'organisation de camps permet une rencontre entre personnes de différents horizons. C'est également une occasion pour des moniteurs non-professionnels de se former et de prendre des responsabilités.

Encadrement

L'encadrement des camps par des moniteurs bénévoles est possible notamment grâce :

- aux supervisions, aux bilans et aux suivis offerts (pédagogique, administratif et logistique) à chaque équipe de moniteur par les permanents;
- aux cahiers et autres documents de référence réalisés par le CPV et d'autres organismes en relation avec les camps de vacances ;
- aux formations proposées ;
- aux débats et discussions ;
- à la connaissance du tissu associatif et social genevois de la part des permanents.

Le CPV organise des week-ends et des soirées de formation pour ses moniteurs. Ils ont pour but de sensibiliser les moniteurs et responsables de camps aux tâches et responsabilités auxquelles ils auront à faire face. Les formations portent notamment sur les aspects pédagogiques, organisationnels ou pratiques de la vie d'un camp. Chaque moniteur devrait participer à au moins une formation avant de partir en camp.

Le CPV favorise les démarches de prévention, tant au niveau des camps, qu'au niveau de la formation des moniteurs. A cette fin, il met en place un système de partenariat avec différents organismes spécialisés. Ceux-ci mettent à disposition de la documentation et/ou interviennent directement auprès des moniteurs, des permanents ou du comité, dans le cadre de formation ou de débat.

Vie associative

Pour contribuer à faire vivre l'association, il est organisé des soirées d'informations pour les moniteurs, des fêtes et des week-ends de retrouvailles.

Le CPV favorise la **circulation de l'information** entre les différents acteurs au sein de l'association. Cet échange doit pouvoir s'effectuer en toute liberté et dès que le besoin s'en fait sentir. L'Assemblée Générale du CPV est l'occasion minimale où la communication sera établie entre tous les membres de l'association.

Afin de faire connaître les activités du CPV, les programmes des camps et occasionnellement les gazettes, sont diffusés largement. D'autre part, le CPV participe, ou organise, des manifestations qui permettent d'aller à la rencontre du public.

Par l'intermédiaire des permanents, le CPV participe activement aux réunions et projets communs menés avec d'autres organismes s'occupant de la jeunesse. En plus du lien historique, le CPV entretient toujours une relation étroite avec le Centre Social Protestant. Celle-ci se concrétise par une convention.

EVALUATION

L'évaluation au sein du CPV a lieu selon cinq axes : les camps, la formation interne, les permanents, le comité et le rapport d'activité de l'association.

Camps

Pour chaque équipe partant en camp il est organisé une supervision (avant le camp) et un bilan (après le camp). Il s'agit de rencontres organisées entre l'équipe de moniteurs et un permanent. Cette évaluation est de type formative.

Durant le camp, les équipes de moniteurs réalisent des bilans quotidiens. A la fin de chaque camp, au minimum, il est demandé aux équipes de procéder à un bilan avec les participants.

Après le camp deux questionnaires sont envoyés aux familles. L'un est destiné aux parents, l'autre aux participants. Ceci permet d'avoir leur avis sur le déroulement du camp, mais aussi sur l'organisation générale du CPV.

A la fin de chaque période de camps, une réunion entre les permanents est organisée. Elle permet de faire le point sur les budgets, le fonctionnement des équipes de moniteurs, les relations avec les partenaires, les locations de maison et les demandes des familles.

Formation interne

A la fin de chaque formation, une évaluation a lieu avec les participants, ainsi qu'un bilan entre les formateurs et le permanent responsable de la formation.

A la fin de chaque période de formation, un bilan a lieu entre les formateurs et la commission formation.

Permanents

L'évaluation des permanents est faite en tripartite entre le permanent concerné, le coordinateur d'équipe et un membre du comité mandaté pour cela. L'évaluation du coordinateur des permanents est également réalisée en tripartite par le coordinateur, par un membre du comité et par un représentant des permanents.

Ces évaluations ont lieu à la fin de la période d'essai, puis une fois par an ou plus souvent si nécessaire. Toutes ces évaluations sont basées sur le cahier des charges de chaque permanent et portent notamment sur les qualités relationnelles et de communication, sur le fonctionnement dans le travail, ainsi que sur la réalisation des objectifs personnels et des objectifs de l'association.

Comité

Une fois par année, avant l'Assemblée Générale, le comité fait le bilan de son fonctionnement en collaboration avec les permanents. Pour préparer ce bilan, les différentes commissions et le bureau rédigent un rapport de leurs activités.

Rapport d'activité

Il est réalisé une fois par année pour l'Assemblée Générale. Il est l'occasion de faire une évaluation quantitative et financière annuelle de l'activité au CPV. Le rapport d'activité est rédigé par les permanents et le comité.

CONCLUSION

Le projet associatif est un document public, mis à la disposition des personnes intéressées. Il a été accepté par l'Assemblée Générale du 29 avril 2002 et entre en vigueur immédiatement.